Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 21 SEP. 2026
ID : 007-210703286-20260917-07_09_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE 17 SEPTEMBRE 2026 **DATE DE CONVOCATION** 10 SEPTEMBRE 2026	Le dix-sept septembre deux mil vingt six à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 PRÉSENTS 10 ABSENTS 5 PROCURATIONS 3 **VOTANTS 13** **N° DE DÉLIBÉRATION** **07-09-2026**	**PRÉSENTS :** CHABAUD Franck qui a procuration de TRITTO Florent, MALIGNON André qui a procuration de BUISSON Christine, MARTIN Alexandra qui a procuration de MASTANTUONO Angélique, GUERRAIRI Robert, JAUBERT Eliette, YONNET Yvette, GANGLOFF Françoise, LUNEL Christophe, LACOSTE Olivier, MARTIN Florian, **ABSENTS :** MASTANTUONO Angélique qui a donné procuration à MARTIN Alexandra, BUISSON Christine qui a donné procuration à MALIGNON André, TRITTO Florent qui a donné procuration à CHABAUD Franck CODREANU Mirela, EYBALIN Christine, **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** LUNEL Christophe
OBJET	**Cession à titre gracieux de terrain au profit de la commune**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du Chemin du Mas d'Alzon pour permettre une circulation sécurisée des véhicules le propriétaire des parcelles B1130, B1129, B1128 et B 1127 a donné son accord pour céder à titre gracieux, une bande de terrain sur l'ensemble de ces parcelles en bordure du Chemin du Mas d'Alzon pour permettre l'élargissement de celui-ci.

La surface totale cédée par Monsieur Jean-Luc BENOIT à la commune de Vagnas est de 248m².

Les frais d'acte de cession s'élèvent à 619.20€ TTC à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'accepter la cession à titre gracieux de 248 m² sur les parcelles B1130, B1129, B1128 et B 1127 appartenant à monsieur Jean-Luc BENOÎT au profit de la commune de Vagnas.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à signer tout acte de rapportant à cette démarche.

VOIX POUR : 13	**Pour extrait conforme** **Le secrétaire de séance** **Christophe LUNEL** **Le Maire** **Franck CHABAUD**
VOIX CONTRE : 0	MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)
ABSTENTIONS : 0	

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.